



# **CADRE DE PROGRAMMATION PAR PAYS**

**Intégration des questions  
de parité hommes-femmes**

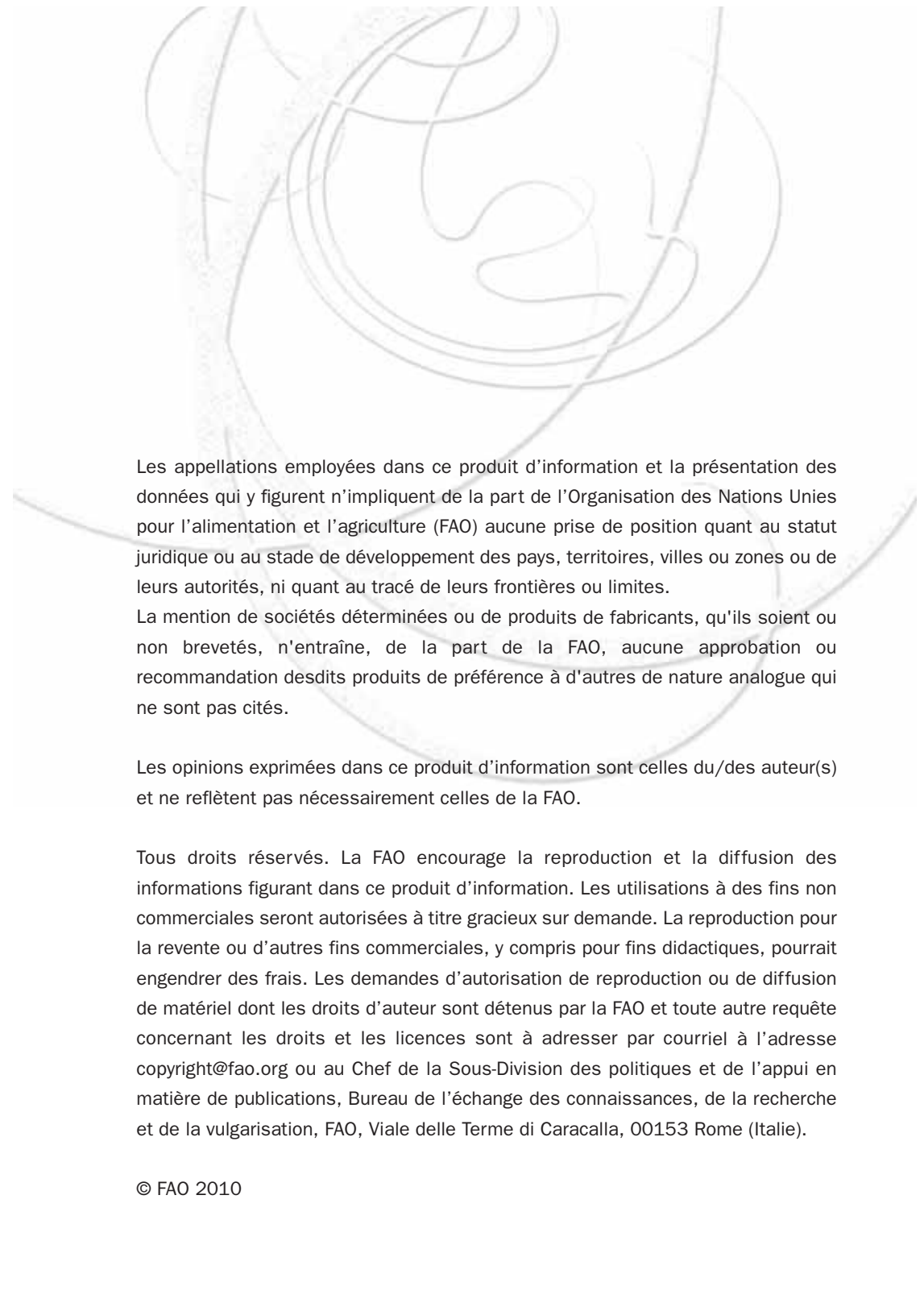


# **CADRE DE PROGRAMMATION PAR PAYS**

## **Intégration des questions de parité hommes-femmes**

Organisation des Nations Unies  
pour l'alimentation et l'agriculture

Rome, 2010



Les appellations employées dans ce produit d'information et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) aucune prise de position quant au statut juridique ou au stade de développement des pays, territoires, villes ou zones ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites.

La mention de sociétés déterminées ou de produits de fabricants, qu'ils soient ou non brevetés, n'entraîne, de la part de la FAO, aucune approbation ou recommandation desdits produits de préférence à d'autres de nature analogue qui ne sont pas cités.

Les opinions exprimées dans ce produit d'information sont celles du/des auteur(s) et ne reflètent pas nécessairement celles de la FAO.

Tous droits réservés. La FAO encourage la reproduction et la diffusion des informations figurant dans ce produit d'information. Les utilisations à des fins non commerciales seront autorisées à titre gracieux sur demande. La reproduction pour la revente ou d'autres fins commerciales, y compris pour fins didactiques, pourrait engendrer des frais. Les demandes d'autorisation de reproduction ou de diffusion de matériel dont les droits d'auteur sont détenus par la FAO et toute autre requête concernant les droits et les licences sont à adresser par courriel à l'adresse [copyright@fao.org](mailto:copyright@fao.org) ou au Chef de la Sous-Division des politiques et de l'appui en matière de publications, Bureau de l'échange des connaissances, de la recherche et de la vulgarisation, FAO, Viale delle Terme di Caracalla, 00153 Rome (Italie).

## OBJECTIFS

Ces directives<sup>1</sup> proposent des orientations pratiques pour aider les représentants de la FAO et les fonctionnaires de l'organisation, tant du siège que des bureaux décentralisés, à intégrer les problématiques de la parité hommes-femmes dans les **Cadres de programmation par pays (CPP)**.<sup>2</sup>

Elles contiennent une **liste de contrôle sur les questions de parité hommes-femmes** pour la préparation des cadres nationaux des priorités à moyen terme ainsi que des **orientations thématiques** pour intégrer la dimension de parité hommes-femmes aux différents domaines d'intervention de la FAO. Une liste de ressources utiles est également fournie.

## CONTEXTE

À la 59e Session de l'Assemblée générale des Nations Unies, les États Membres ont requis du système des Nations Unies qu'il intègre et promeuve la question de la parité hommes-femmes dans les programmes, activités et instruments de planification à l'échelon national et qu'il formule des objectifs spécifiques pour les pays en accord avec leurs stratégies nationales de développement.

La question de la parité hommes-femmes qui constitue un des objectifs stratégiques<sup>3</sup> de la FAO a été prise en compte dans le processus de réforme interne de la FAO et reflète les priorités exprimées par les États Membres. Ces directives ont été élaborées sur la base du résultat organisationnel de la FAO dont l'objectif est d'aider les pays à mettre en place des programmes et des politiques conjoints au niveau national pour promouvoir l'égalité des sexes.<sup>4</sup>

## **INTÉGRER LA QUESTION DE PARITÉ HOMMES-FEMMES AUX CADRES DE PROGRAMMATION PAR PAYS**

Le Cadre de programmation par pays est un instrument de planification et de gestion qui décrit la façon dont la FAO peut aider au mieux les pays à atteindre leurs priorités en termes de développement. Il définit, dans un document succinct, les priorités fixées à moyen terme et décidées d'un commun accord dans le cadre de la collaboration entre les gouvernements et la FAO. Il mis également sur l'effet de levier des avantages comparatifs de la FAO en tant qu'agence chef de file dans le secteur de l'agriculture, des forêts et des pêches, tout en s'alignant sur les priorités stratégiques énoncées par les gouvernements eux-mêmes. L'identification des domaines de priorité de l'assistance fournie par la FAO permet d'assurer la complémentarité avec les activités des organismes des Nations Unies participant à l'Équipe-pays (UNCT) et avec celles menées par les autres partenaires du développement.

Le Cadre de programmation par pays offre un espace institutionnel permettant d'incorporer les problématiques de parité hommes-femmes dans les actions de soutien de la FAO aux pays relatives à l'agriculture et au développement rural et à sa contribution au processus d'élaboration des programmes conjoints des Nations Unies dans le cadre du Bilan commun de pays (BCP) et du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD). Toutefois, alors qu'il est reconnu que la problématique de parité hommes-femmes est intersectorielle, très peu de cadre de programmation par pays ont, à ce jour, intégré de façon systématique les préoccupations liées à la parité hommes-femmes dans leur processus d'élaboration et dans leurs priorités, résultats et produits.

Les remarques et observations tirées d'évaluations de ces directives conduites à titre expérimental dans certains pays, suggèrent qu'il serait opportun d'incorporer les questions de parité hommes-femmes au tout début du processus d'élaboration desdits cadres. Les facteurs favorables et contraignants de l'intégration de la problématique de parité hommes-femmes dans les CPP ont été identifiés et sont les suivants:

### **Facteurs favorables**

- l'engagement de la Représentation de la FAO à prendre en compte les préoccupations liées à la parité hommes-femmes;
- l'allocation de ressources humaines et financières;
- un environnement politique porteur et l'engagement du gouvernement à l'égard de la parité hommes-femmes et de l'autonomisation des femmes;
- une institutionnalisation de parité hommes-femmes (par exemple un mécanisme gouvernemental pour la promotion des femmes, y compris un Point focal parité hommes-femmes dans les ministères concernés).

### **Facteurs contraignants**

- une capacité d'analyse limitée de la dimension de parité hommes-femmes parmi le personnel du Ministère de l'agriculture et des bureaux nationaux de la FAO;
- l'inexistence d'analyse préalable sur la question de parité hommes-femmes dans le secteur de l'agriculture comme base à l'élaboration des cadres de programmation par pays.



# LES ÉTAPES DE L'INTÉGRATION DE LA QUESTION DE PARITÉ HOMMES-FEMMES AU PROCESSUS D'ÉLABORATION DES CADRES DE PROGRAMMATION PAR PAYS

Le tableau ci-dessous résume les activités relatives au processus de formulation du cadre de programmation par pays ainsi que les possibilités d'intégrer les questions de parité hommes-femmes. Ce processus est présenté de façon plus détaillée dans les Directives pour les cadres de programmation par pays. Les orientations fournies dans ce document devraient être utilisées parallèlement à ces directives.

## ACTIVITÉS RELATIVES AU PROCESSUS D'ÉLABORATION DU CADRE DE PROGRAMMATION PAR PAYS

## POSSIBILITÉS D'INTÉGRER LES QUESTIONS DE PARITÉ HOMMES-FEMMES<sup>5</sup>

### 1. Phase préliminaire

Requête initiale du Gouvernement /lancement du nouveau cycle du cadre national

- S'assurer que le **Point focal parité hommes-femmes** du Ministère de l'Agriculture ou autres ministères responsables de la sécurité alimentaire et du développement rural soit invité/e à participer au lancement d'ateliers d'information ou autres activités d'information. Lorsqu'il n'y a pas de Point focal parité hommes-femmes, transmettre l'invitation au Ministère de tutelle de la parité hommes-femmes ou de la Condition féminine
- Si la stratégie de communication et d'information vise d'autres partenaires du développement (par exemple les représentants des bailleurs de fonds, la société civile, les ONG, le secteur privé), s'assurer que les **groupes de femmes et les organisations féminines** soient invités à participer<sup>6</sup>

Mettre en place une Équipe spéciale

Prévoir des ressources humaines et financières

- S'assurer que les compétences de base et les responsabilités requises dans les **Termes de Références** pour les consultants nationaux ou internationaux s'inscrivent dans une perspective de parité hommes-femmes
- La **Division de la parité, de l'équité et de l'emploi rural (ESW)** au siège et le fonctionnaire régional pour la question de parité hommes-femmes (lorsque ce poste existe) fourniront des conseils sur les aspects clés de parité hommes-femmes dans les domaines d'interventions de la FAO (voir Annexes)
- Mobiliser des ressources, tant au niveau humain que financier, pour les travaux sur les questions de parité hommes-femmes. Si par exemple, l'analyse de la question de parité hommes-femmes dans le secteur de l'agriculture se révèle insuffisante, il conviendra d'engager une **analyse de la situation de la parité hommes-femmes** au tout début du processus d'élaboration du cadre

## 2. Formulation

### Consultation

- Rencontrer le **Point focal parité hommes-femmes** du Ministère de l'Agriculture (si une telle fonction y est assumée), et/ou au Ministère de la parité hommes-femmes ou de la Condition féminine pour **identifier les domaines prioritaires** au niveau des politiques d'orientation, du cadre institutionnel et du terrain sur lesquels il serait souhaité que la FAO apporte son assistance
- Veiller à ce que le **Point focal parité hommes-femmes** du Ministère de l'Agriculture ou autre ministère de tutelle de la sécurité alimentaire et du développement rural, soit **invité/e à prendre part aux consultations avec le gouvernement**
- S'assurer que le **Groupe thématique des Nations Unies sur les questions de parité hommes-femmes** (lorsqu'il en existe un) et/ou **les agences onusiennes concernées par les questions liées à la parité hommes-femmes** dans le pays prennent part à toute consultation organisée par d'autres organismes des Nations Unies

Étude de la situation (collecte de données, examen des politiques nationales)

- Inclure une analyse de la situation, des besoins et des contraintes concernant aussi bien les femmes que les hommes assortie des différences culturelles d'importance tels que l'âge, les richesses, l'ethnie et la caste. Utiliser les informations fournies dans les rapports les plus récents de la Convention des Nations Unies sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (**CEDAW**)<sup>7</sup>, en particulier l'**Article 14** qui fait référence spécifiquement aux femmes en milieu rural; se reporter à l'analyse **de la parité hommes-femmes dans le Bilan commun de pays**, et, si elle a été engagée, à l'analyse de la question de parité hommes-femmes dans le secteur agricole; fournir **les données ventilées par sexe** lorsqu'elles sont disponibles
- Examiner les engagements pris par le gouvernement à l'égard de la question de parité hommes-femmes dans le domaine de l'agriculture et du développement rural. Voir par exemple si les **priorités en termes de parité hommes-femmes ont été établies au niveau des politiques d'orientation, des stratégies et des programmes agricoles du pays**. Consulter également le dernier **Document sur la Stratégie de réduction de la pauvreté** ou celui à venir pour toute démarche en faveur de la parité hommes-femmes

Identification des partenaires du développement et analyse des avantages comparatifs

Hiérarchisation des priorités et processus de programmation sur la base des résultats (y compris les liens avec le BCP et le PNUAD)

- Inclure les questions de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes dans les domaines de l'agriculture et du développement rural comme sous-secteurs dans la **matrice des partenaires du développement**, lorsque cela est possible<sup>8</sup>
- Identifier les opportunités et les points d'entrée permettant d'intégrer les **questions de parité hommes-femmes aux domaines prioritaires du Cadre de programmation par pays**: se référer aux Annexes afin de prendre en compte les aspects clés des questions de parité hommes-femmes dans les domaines d'intervention de la FAO et à **l'objectif stratégique de la FAO sur la parité hommes-femmes (SO-K)**
- S'assurer que les résultats et les produits de la **Matrice des résultats** reflètent les **besoins, les priorités et contraintes différenciées des hommes et des femmes** ainsi que des différences telles que l'âge, l'ethnie et la caste
- Inclure les **activités portant sur la problématique des inégalités entre les sexes** dans le (sous-) secteur
- Fournir, le cas échéant, des **indicateurs et valeurs de référence ventilées par sexe** pour les produits attendus de façon à évaluer l'impact aussi bien sur les femmes que sur les hommes<sup>9</sup>
- Se reporter aux **résultats relatifs à la question de parité hommes-femmes du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD) pour la matrice de comparaison des résultats PNUAD/CPP**

### 3. Validation et approbation

### 4. Mise en œuvre

- Etablir un système de suivi des **indicateurs ventilés par sexe**
- Inclure une **évaluation des impacts de parité hommes-femmes** (tant ceux positifs que négatifs) dans toutes les évaluations du Cadre de programmation par pays
- S'assurer que le **Point focal parité hommes-femmes** du Ministère de l'agriculture ou autre ministère concerné fasse partie du **Groupe de gestion de suivi et d'évaluation** si un tel groupe est mis en place
- S'assurer que les **représentants/ représentantes du mécanisme gouvernemental pour la promotion des femmes** (les Points focaux parité hommes-femmes et/ou le ministère responsable de l'égalité des sexes ou de la Condition féminine) soient invités à prendre part à toute réunion consultative ayant pour objet **d'examiner** la dernière version du document et de **fournir des commentaires**
- S'assurer que la Division de la parité, de l'équité et de l'emploi rural (**ESW**) examine le document du Cadre
- Veiller à ce que **Point focal parité hommes-femmes** du Ministère de l'Agriculture ou autres ministères concernés et le **Groupe thématique des Nations Unies sur les questions de parité hommes-femmes** prennent part à toute consultation visant à **formuler de nouveaux programmes/projets et à préparer des notes conceptuelles et des propositions de projets**

## LISTE DE CONTRÔLE POUR LA FORMULATION DES CADRES DE PROGRAMMATION PAR PAYS

- ✓ Le Point focal parité hommes-femmes du Ministère de l'agriculture et/ou du ministère responsable de la parité hommes-femmes y a-t-il/elle pris part?
- ✓ Les groupes de femmes concernés y ont-ils participé?
- ✓ La Division de la parité, de l'équité et de l'emploi rural (ESW) du siège et le fonctionnaire régional sur la question de parité hommes-femmes (s'il y en a un) ont-ils été sollicités dès le lancement du processus de formulation?

- ✓ L'analyse prend-elle en compte la situation, les besoins et les contraintes différenciées des hommes et des femmes ainsi que des différences culturelles telles que l'âge, les richesses et l'ethnie?
- ✓ Le cadre de programmation par pays prend-il en compte l'analyse de la situation parité hommes-femmes issue du Bilan commun de pays (BCP) et du rapport de pays le plus récent de la Convention des Nations Unies sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW)?
- ✓ Dispose-t-on de données ventilées par sexe?

**PROCESSUS DE FORMULATION**

**INFORMATION ET ANALYSE**

- ✓ Les engagements du gouvernement à l'égard de la question de parité hommes-femmes dans le secteur de l'agriculture et du développement ont-ils été pris en compte dans l'établissement des priorités?
- ✓ Existe-t-il un lien entre les engagements pris au niveau de l'ensemble du système des Nations Unies à l'égard de l'égalité des sexes et de la sélection des domaines de priorité du cadre de programmation?
- ✓ Les priorités relatives aux questions de parité hommes-femmes ont-elle une incidence stratégique au niveau des politiques, des institutions et des activités de terrain?
- ✓ Les priorités ont-elles été examinées par le Point focal parité hommes-femmes du Ministère de l'Agriculture et/ou du Ministère de la parité hommes-femmes ou de la Condition féminine?
- ✓ Les résultats et les produits du CPP traitent-ils la question des inégalités entre les sexes dans les domaines prioritaires qui ont été identifiés?
- ✓ Les indicateurs ventilés par sexe relatifs aux activités de suivi et d'évaluation ont-ils été inclus dans la matrice des résultats afin de mesurer l'impact aussi bien sur les femmes que sur les hommes?



- ✓ Les experts des questions de parité hommes-femmes au sein des mécanismes régionaux/nationaux (par exemple le Groupe thématique des Nations Unies sur les questions de parité hommes-femmes et les Points focaux parité hommes-femmes des différents ministères concernés) ont-ils été consultés?

Les listes de contrôle figurant dans les annexes fournissent des orientations pour l'intégration des questions de parité hommes-femmes dans les domaines techniques de la FAO. Les listes développées jusqu'à présent portent sur les domaines d'intervention qui suivent.

Ces listes de contrôle sont suivies d'une liste de ressources utiles pour l'intégration de la question de parité hommes-femmes dans les processus de formulation de programmes dans les pays (Annexe 12).

- 1. La sécurité alimentaire**
- 2. L'élevage**
- 3. Les pêches et l'aquaculture**
- 4. Les forêts**
- 5. Eaux et terres**
- 6. Les cultures agricoles**
- 7. Les ressources naturelles**
- 8. Les changements climatiques**
- 9. Les situations d'urgence**
- 10. Les chaînes de valeur**
- 11. L'emploi et les moyens d'existence**

## LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE

### Quelques aspects clés de la dimension parité hommes-femmes

Les **inégalités entre les sexes** se perpétuent tout au long de la chaîne de la production alimentaire, «**de la ferme à l'assiette**» et nuisent à l'atteinte de la sécurité alimentaire et nutritionnelle. Les inégalités entre les sexes dans l'**accès aux ressources productives** (terres, main-d'œuvre, engrais, crédit, technologie, services de vulgarisation et marchés) **peuvent affecter négativement les disponibilités alimentaires.**

**Les relations de parité hommes-femmes entre les hommes et les femmes et, chez les hommes comme chez les femmes,** sont des facteurs déterminants de la vulnérabilité à l'insécurité alimentaire et à la malnutrition.

La discrimination entre les sexes dans l'allocation des ressources des ménages, y compris les ressources nutritives peuvent se traduire par une incidence accrue de la malnutrition chez les femmes et les filles: cette situation peut s'aggraver en période de crise.

Les différences culturelles telles que l'**âge, les richesses, l'appartenance ethnique et la caste interagissent avec la parité hommes-femmes** et constituent des facteurs déterminants de l'atteinte de la sécurité alimentaire et nutritionnelle. Il arrive que les femmes indigènes subissent des discriminations pour plusieurs raisons comme celles, par exemple, qui sont motivées à la fois par la parité hommes-femmes et l'appartenance ethnique.

## L'ÉLEVAGE

### Quelques aspects clés de la dimension parité hommes-femmes

Il existe des différences entre les sexes en ce qui concerne **la possession d'animaux** et **l'utilisation des produits d'origine animale**.

Les hommes, les femmes, les filles et les garçons **assument souvent des rôles et des responsabilités différents** au sein des systèmes de production animale. Toutefois, ces rôles ne restent pas figés et sont souvent redéfinis au fur et à mesure que les conditions économiques et sociales changent.

Les femmes, les hommes, les filles et les garçons peuvent avoir des **connaissances et des savoir-faire différents** concernant les divers aspects de la production animale: il est important de prendre en compte ces différences lorsqu'il s'agit de prévenir des maladies ou de les contrôler.

En raison de leur différence de rôles, le **niveau d'exposition** aux maladies au sein des systèmes de production animale **n'est pas le même** pour les hommes que pour les femmes. Par exemple, au Vietnam, on a observé que les femmes étaient davantage exposées au virus hautement pathogène de la grippe aviaire (HPAI) que les hommes du fait qu'elles étaient plus souvent en contact avec la volaille.<sup>10</sup>

La capacité des femmes de tirer pleinement parti des activités de production animale peut être limitée par un **accès précaire à la terre, à l'eau, au fourrage et autres moyens de production agricole** dont dépendent les systèmes de production animale.

Les femmes font face à de plus grandes **difficultés** que les hommes pour accéder aux marchés, aux services vétérinaires, à l'information, aux technologies et au crédit.

En raison des disparités entre les sexes en termes d'accès à l'information et aux technologies, les femmes ont des difficultés à se conformer au **nombre croissant de réglementations** (par exemple les normes phytosanitaires) imposées dans le cadre de marchés plus structurés.

## LES PÊCHES ET L'AQUACULTURE

### Quelques aspects clés de la dimension parité hommes-femmes

Les rôles dévolus aux hommes et aux femmes dans le secteur des pêches et de l'aquaculture sont **différents** et peuvent évoluer dans le temps.

Il existe des **relations complexes entre les sexes et chez les hommes comme chez les femmes** que l'on retrouve chez les pêcheurs, les propriétaires de bateaux de pêche, les responsables de la transformation, de la distribution et de la vente des produits.

Les **inégalités entre les sexes persistent** dans le secteur des pêches, y compris l'accès limité des femmes aux ressources telles que les nouvelles technologies et l'information.

Alors que les usines de transformation industrielle ont permis d'accroître l'accès à l'emploi pour les hommes et les femmes, les contrats offerts aux femmes sont bien souvent **temporaires** et leur **rémunération** reste, à tâches égales, inférieure à celle des hommes.

Les dispositifs institutionnels mis en place, tels que l'initiative de la gestion des ressources naturelles par les communautés ne **parviennent pas toujours à promouvoir la participation des femmes et à assurer l'équité en termes de partages des bénéfices**, en raison, entre autres, des contraintes logistiques liées à l'utilisation du temps par les femmes, de préjugés masculins de la part des fonctionnaires des pêches, des contraintes sociales qui vont de l'isolement de la femme aux normes traditionnelles sur les rôles et capacités des femmes, en passant par l'inexistence d'une masse critique de femmes, le manque d'expérience de la prise de parole en public et l'absence d'autorité féminine reconnue.

Les actions qui visent à **limiter le rôle des femmes dans le secteur des pêches et de l'aquaculture** sur la base de leur rôle reproductif et de leurs rôles économiques traditionnels peuvent se traduire par le **maintien d'un statu quo qui s'avère hautement inéquitable pour les femmes indigènes en milieu rural.**

## LES FORÊTS

### Quelques aspects clés de la dimension parité hommes-femmes

**L'utilisation des produits forestiers non dérivés du bois et la dépendance vis-à-vis de ceux-ci diffèrent** souvent entre les hommes et les femmes, avec une tendance disproportionnée chez les femmes à dépendre de ces produits.

Il existe des **disparités entre les hommes et les femmes en termes d'accès aux produits forestiers ligneux et autres produits que le bois et de contrôle de ceux-ci**: les schémas hommes-femmes qui prévalent dans le droit foncier des forêts sont fondés sur les lois coutumières.

La **participation** des femmes aux **activités et entreprises forestières** est susceptible d'être **limitée** par les normes sociales et par un accès insuffisant aux services de vulgarisation, à la formation, au crédit et aux marchés.

La **déforestation a une incidence sur la parité hommes-femmes**: pour les hommes, elle peut entraîner la perte de revenus alors que pour les femmes, elle peut avoir pour conséquence d'accroître sa charge de travail notamment le temps supplémentaire imparti à la collecte de bois de chauffe.

**La foresterie participative** sur la base d'un partenariat entre les départements des forêts et les institutions communautaires en vue d'une gestion durable des forêts, **ne parvient pas toujours à garantir la participation des femmes et à promouvoir l'équité en termes de partages des bénéfices** en raison de la prévalence de préjugés masculins de la part des fonctionnaires des services des forêts, de normes sociales qui limitent la mobilité et contrôlent le comportement des femmes, de la perception négative des hommes vis-à-vis des capacités et des rôles des femmes, de l'inexistence d'une masse critique féminine et du peu d'expérience de la prise de parole en public.

## TERRES ET EAUX

### Quelques aspects clés de la dimension parité hommes-femmes

La parité hommes-femmes, de même que la classe sociale, l'appartenance ethnique, la caste constitue un des **facteurs les plus importants du droit à la terre et à l'eau**.

Les **inégalités entre les sexes dans l'accès** aux ressources de la terre et de l'eau et au contrôle de celles-ci sont omniprésentes.

**Les pratiques et coutumes institutionnelles, sociales et culturelles** peuvent empêcher les femmes d'accéder de façon appropriée aux ressources découlant de la terre et de l'eau et de les contrôler.

Dans le contexte d'une **plus grande disponibilité de terres et de la raréfaction de l'eau**, l'accès aux ressources de la terre et de l'eau peut devenir **plus incertain pour les femmes**.

**Le droit à l'eau et l'adhésion à des associations relatives à l'eau en fonction de la propriété foncière** peuvent constituer des facteurs déterminants de **marginalisation pour les femmes**, qui, plus souvent que les hommes, ne possèdent pas de terres.

En raison de leurs **différences de rôles et de responsabilités**, les femmes et les hommes peuvent avoir des **priorités et des besoins divers** en ce qui concerne la terre et l'eau.

Les politiques relatives à la terre et à l'eau qui reposent sur le **modèle unique du ménage**, caractérisé par le partage des intérêts, la coopération entre les individus et le postulat d'une distribution équitable des bénéfices, peuvent contribuer à **accentuer les inégalités entre les sexes et marginaliser les femmes** qui n'ont pas toujours les mêmes intérêts et préférences que les membres masculins au sein du foyer.

## LES CULTURES AGRICOLES

### Quelques aspects clés de la dimension parité hommes-femmes

Les agricultrices et les agriculteurs ont des rôles distincts en ce qui concerne les cultures agricoles mais avec les nouvelles opportunités économiques et les modifications des conditions environnementales en toile de fond, **il se peut que la division du travail évolue selon le sexe.**

Il semble que l'apparition de termes tels que **cultures dites «de femmes» et de cultures dites «d'hommes»** soit le résultat des inégalités entre les sexes au niveau des ressources productives (terres, main-d'œuvre, eau, technologie, information) plutôt que le reflet de préférences dictées par la parité hommes-femmes. Au Ghana, par exemple, les femmes considèrent la culture du maïs comme une activité de production, génératrice de revenus et cependant ne le cultivent pas parce qu'elles n'ont pas le capital suffisant pour acheter les intrants nécessaires ou embaucher de la main-d'œuvre pour labourer les champs.<sup>11</sup>

Les agricultrices et agriculteurs **ne possèdent pas le même bagage de connaissances agricoles et de savoir-faire.**

Les agricultrices et les agriculteurs **ne font pas appel aux mêmes critères** pour choisir les cultures et variétés d'espèces et pour la réalisation d'activités telles que la sélection des semences, la culture et récolte des espèces, et la transformation des produits. Ces critères peuvent reposer sur des différences en termes de goût, de stockage, de temps requis pour la préparation de la nourriture, de besoins en main-d'œuvre et d'appréciation de la qualité marchande des cultures.

**Les préjugés sexistes dans les institutions** signifient que les agricultrices ont de plus grandes difficultés à accéder aux nouvelles technologies, à l'information et aux formations relatives aux cultures agricoles.

Dans certains contextes, **le contrôle exercé sur la mobilité des femmes et sur leurs comportements peut les empêcher d'accéder aux marchés de semences des environs** pour se procurer les espèces ou variétés de plantes et échanger des connaissances sur la question.

## LES RESSOURCES NATURELLES

### Quelques aspects clés de la dimension parité hommes-femmes

Les femmes et les hommes des milieux ruraux ont **des rôles, des responsabilités et des savoirs différents** en termes de gestion des ressources qui peuvent varier considérablement en fonction de l'âge, de l'ethnie et de la situation de famille.

Le fait que **l'accès aux ressources de production** soit moins facilité pour les femmes que pour les hommes (terre, main-d'œuvre, eau, technologie, etc.), accentue leur vulnérabilité et limite leur capacité à faire face à un environnement qui subit de plus en plus de pressions. Cela peut aussi contribuer à les rendre moins désireuses d'améliorer les pratiques de gestion des ressources et la conservation des celles-ci.

**Les préjugés sexistes dans les institutions** qui, contribuent à maintenir l'idée que l'agriculture est une affaire d'hommes signifient que les nouvelles technologies, l'information et la formation relative à la gestion des ressources naturelles restent plus difficiles d'accès pour les agricultrices.

**L'émigration des hommes** en raison de la dégradation des ressources naturelles peut rendre les femmes plus vulnérables là même où leurs responsabilités s'alourdissent.

**Les femmes sont souvent absentes des processus de prise de décision** relatifs aux ressources naturelles aux niveaux local, national, régional et international.



## LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

### Quelques aspects clés de la dimension parité hommes-femmes

Les hommes et les femmes **n'ont pas les mêmes opportunités d'accès aux ressources** (terres, crédit, technologie agricole etc.) pour faire face aux conséquences du changement climatique: dès lors que les femmes disposent de moins de ressources que les hommes, leur vulnérabilité s'accroît et leur capacité à s'adapter aux changements climatiques s'en trouve limitée.

Les changements climatiques peuvent **accentuer les inégalités existantes** entre les sexes et auprès des femmes et des hommes et accroître la dimension de parité hommes-femmes de l'expérience de la pauvreté.

**L'émigration des hommes** en raison des changements climatiques peut rendre les femmes plus vulnérables là même où leurs responsabilités s'alourdissent.

**Les préjugés et attitudes sexistes dans les institutions** signifient que les femmes font face à de plus grandes difficultés pour accéder à l'information et aux technologies relatives aux mesures d'atténuation des effets climatiques.

**Les femmes sont souvent absentes des processus de prise de décision** relatifs aux changements climatiques aux niveaux local, national, régional et international.

**L'adaptation aux changements climatiques et les mesures d'atténuation de leurs effets** (par exemple les mécanismes de protection sociale, les systèmes d'assurance-sécheresse, les prévisions climatiques saisonnières, et les mesures relatives aux forêts et au stockage du carbone dans le sol) ne tiennent pas toujours compte des dimensions de parité hommes-femmes notamment des difficultés pour les femmes à prendre part à ce genre d'activités.

## LES SITUATIONS D'URGENCE

### Quelques aspects clés de la dimension parité hommes-femmes

Les femmes, les hommes, les garçons et les filles **vivent des expériences très différentes** dans les situations de conflit et de catastrophes naturelles.

En raison à la fois de leur **physiologie** et de **normes socioculturelles**, la **vulnérabilité** des femmes et des hommes **face aux situations de crise** s'exprime de manière différente. Les normes culturelles qui visent à contrôler le comportement des femmes et à limiter leur mobilité par exemple peuvent contribuer à accroître leur vulnérabilité et à entraver leur capacité à faire face aux situations d'urgence.

**L'inégalité en termes d'accès aux ressources** qui existe entre les sexes peut avoir une influence sur la disponibilité de stratégies de défense pour les femmes. Dès lors que les femmes disposent de moins de ressources que les hommes, leur capacité à répondre aux situations d'urgence s'en retrouve limitée.

Les **différences** culturelles telles que **l'âge, les richesses, l'appartenance ethnique et la caste interagissent avec la parité hommes-femmes** et constituent des facteurs déterminants de l'atteinte de la sécurité alimentaire et nutritionnelle. Il arrive que les femmes indigènes subissent des discriminations pour plusieurs raisons comme celles par exemple qui sont motivées à la fois par la parité hommes-femmes et l'appartenance ethnique.

On assiste souvent, durant les périodes de conflit et de crise, à **une redéfinition des rôles, des relations et de l'identité parmi les femmes et les hommes** et ces changements peuvent se traduire par l'acquisition pour les femmes de nouveaux savoir-faire ainsi que par une plus grande autonomie et de ce fait, les situations d'urgence peuvent contribuer à compenser les inégalités entre les sexes.

## LES CHAÎNES DE VALEUR

### Quelques aspects clés de la dimension parité hommes-femmes

La participation des femmes et des hommes aux chaînes de valeur dépend de **l'accès aux facteurs de production** (par exemple la terre, la main-d'œuvre et le capital, les technologies, les informations sur les marchés et du contrôle de ceux-ci. Il est plus difficile pour les femmes, qui ont un accès moindre à de tels facteurs par rapport aux hommes, de passer d'une agriculture de subsistance à la participation aux chaînes de valeur.

**Les responsabilités** vis-à-vis des tâches domestiques dictées par le **contexte social** et **les normes culturelles** qui visent à contrôler le comportement des femmes et leur mobilité peuvent compromettre la participation des femmes aux chaînes de valeur ou bien limiter leur rôle à l'intérieur de celles-ci.

**Les législations et les réglementations nationales** peuvent directement, ou indirectement, limiter la participation des femmes aux chaînes de valeur. Par exemple, l'adhésion à une coopérative ou à une association peut dépendre du contrôle exercé sur un des moyens clés de production comme la terre, dont les femmes indigènes en milieu rural sont rarement propriétaires. Pour les mêmes raisons, les femmes ont des difficultés à accéder aux services essentiels à la production de valeur ajoutée tels que le crédit et le financement.

**L'inégalité des relations entre les sexes et les disparités dans l'allocation des ressources du ménage** signifient que les femmes profitent moins des retombées économiques de leur participation et peuvent perdre des revenus et leur autonomie lorsque des cultures traditionnelles réservées aux femmes passent de la ferme aux systèmes de commercialisation.

## L'EMPLOI ET LES MOYENS D'EXISTENCE

### Quelques aspects clés de la dimension parité hommes-femmes

Les femmes et les hommes indigènes en milieu rural **ne sont pas confrontés aux mêmes obstacles** en termes d'emploi agricole et de choix de leurs moyens d'existence. La capacité des femmes à garantir des moyens d'existence durables peut être entravée, par exemple, lorsqu'elles ne bénéficient pas d'un accès approprié aux facteurs de production.

**Les différences entre les sexes dans le domaine de l'éducation, de la formation et des savoir-faire, et la discrimination sexiste** sur le marché du travail ainsi que **les normes socioculturelles** qui visent à contrôler le comportement des femmes et leur mobilité réduisent de façon significative la possibilité qu'ont les femmes de choisir leurs moyens d'existence.

La **main-d'œuvre non rémunérée** est constituée en grande partie de femmes qui représentent également **la grande majorité des travailleurs occasionnels**. Dans un contexte d'emplois intermittents, elles ne bénéficient que d'un minimum de protection en termes de niveau de salaire, de sécurité d'emploi, de normes sanitaires, de mesures de sécurité et environnementales et de protection sociale.

Alors que les activités rémunératrices sont importantes pour la réalisation de l'égalité entre les sexes, l'élargissement de l'accès à l'emploi et aux revenus pour les femmes **ne se traduit pas nécessairement par l'amélioration de leur statut ou de leur pouvoir de négociation**.

Les activités rémunératrices ne favorisent pas l'autonomisation **si les femmes ne peuvent pas jouir de leurs bénéfices ou si les avantages ne sont pas les mêmes** pour les femmes que pour les hommes.

Les politiques et programmes relatifs à l'emploi et aux moyens d'existence qui reposent sur **le modèle unique du ménage** caractérisé par le partage des intérêts, la coopération entre les individus et le postulat d'une distribution équitable des bénéfices au sein du ménage peuvent contribuer à **accentuer les inégalités entre les sexes et marginaliser les femmes** qui n'ont pas toujours les mêmes intérêts que les membres masculins partageant le foyer.

## LISTE DE RESSOURCES UTILES POUR L'INTÉGRATION DE LA QUESTION DE PARITÉ HOMMES-FEMMES AUX PROCESSUS DE FORMULATION DE PROGRAMMES DANS LES PAYS

### DIRECTIVES/OUTILS:

#### ***Gender in Agriculture Sourcebook (FAO, IFAD, Banque mondiale, 2008)***

[www.worldbank.org/genderinag](http://www.worldbank.org/genderinag)

Cette publication sur les bonnes pratiques et les leçons apprises, réalisée conjointement par la FAO, le FIDA et la Banque mondiale, donne des conseils aux praticiens pour assurer l'intégration des questions de parité hommes-femmes dans les projets et programmes relatifs à l'agriculture.

#### ***Les indicateurs de l'égalité des sexes: un outil clé pour l'intégration des questions de parité hommes-femmes (FAO, 2001)***

[www.fao.org/sd/2001/PE0602a\\_en.htm](http://www.fao.org/sd/2001/PE0602a_en.htm)

Cet article sert de guide rapide à l'élaboration d'indicateurs de l'égalité entre les sexes

#### ***Directives à l'intention des Équipes de pays des Nations Unies pour la préparation du Bilan commun de pays (BCP) et du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (Nations Unies, 2009)***

[www.undg.org/docs/9879/CCA-and-UNDAF-Guidelines-FINAL-February-2009.doc](http://www.undg.org/docs/9879/CCA-and-UNDAF-Guidelines-FINAL-February-2009.doc)

Ces directives relatives à la préparation du BCP/PNUAD et qui ont été révisées récemment, soulignent l'importance de l'égalité des sexes en tant qu'un des cinq principes de base et interconnectés devant être intégrés aux activités nationales. (p.19).

**Guide des ressources pour les groupes thématiques sur les questions sexospécifique (DPF, UNICEF, PNUD, UNIFEM et PNUAD, 2005)**

[www.unifem.org/attachments/products/ResourceGuideGenderThemeGroups\\_200511\\_fre.pdf](http://www.unifem.org/attachments/products/ResourceGuideGenderThemeGroups_200511_fre.pdf)

Ce guide des ressources, réalisé conjointement par les agences sur-mentionnées, fournit des orientations pratiques pour aider les Groupes thématiques sur les questions de parité hommes-femmes à intégrer les préoccupations liées à la parité hommes-femmes dans les BCP/PNUAD, les Objectifs du Millénaire pour le développement et les Documents sur la stratégie de réduction de la pauvreté (DSRP). S'inspirant de remarques et d'observations sur ce qui a fonctionné, les directives décrivent les opportunités d'intégrer les questions de parité hommes-femmes aux diverses étapes des processus d'élaboration des BCP/PNUAD. Elles contiennent également une liste de contrôle sur les questions d'égalité entre les sexes, élaborée sur la base de la liste de contrôle des étapes clés de l'élaboration des BCP/PNUAD.

**RAPPORTS/AUTRES RESSOURCES:**

***Gender Analysis and Gender Mainstreaming in Common Country Programming (Rao and Kelleher, 2006)***

[www.undg.org/archive\\_docs/8159-Gender\\_Analysis\\_and\\_Gender\\_Mainstreaming\\_in\\_Common\\_Country\\_Programming\\_Activity\\_2\\_of\\_Action\\_Plan\\_.doc](http://www.undg.org/archive_docs/8159-Gender_Analysis_and_Gender_Mainstreaming_in_Common_Country_Programming_Activity_2_of_Action_Plan_.doc)

Ce rapport, commandité par l'Équipe spéciale sur l'égalité des sexes du Groupe des Nations Unies pour le développement (GNUM) présente les conclusions issues de l'examen de 26 Plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement et d'une étude de terrain conduite dans trois pays. Le rapport formule plusieurs recommandations en vue d'accroître l'attention sur les questions de l'égalité entre les sexes et le droit des femmes dans les cycles de programmation des PNUAD.

## Gender Scorecard Country Reports

[www.undg.org/index.cfm?P=222](http://www.undg.org/index.cfm?P=222)

Les indicateurs de performance de l'égalité entre les sexes de l'Équipe de pays des Nations Unies (UNCT) (Tableau de bord) évaluent l'efficacité de l'Équipe de pays en termes d'intégration des questions de parité hommes-femmes. Un guide d'utilisation du tableau de bord a été élaboré par l'Équipe spéciale sur l'égalité des sexes du Groupe des Nations Unies pour le développement Indicateurs de performance de l'UNCT relatifs à l'égalité des sexes - Guide de l'utilisateur ([www.undg.org/docs/7694/Gender-Performance-Indicators---Users-Guide-\[fr\].pdf](http://www.undg.org/docs/7694/Gender-Performance-Indicators---Users-Guide-[fr].pdf))

### ***La parité hommes-femmes dans le secteur de l'agriculture et du développement rural, Guide rapide pour l'intégration de la dimension de parité hommes-femmes dans le nouveau cadre stratégique de la FAO (FAO, 2009)***

<ftp://ftp.fao.org/docrep/fao/012/i1240f/i1240f00.pdf>

Ce guide donne un aperçu de la dimension parité hommes-femmes des objectifs stratégiques de la FAO et l'action de la FAO en faveur de la parité hommes-femmes dans le domaine du développement agricole et rural.

### ***Comblant l'écart, Programme de La FAO pour L'Égalité entre les Sexes dans L'Agriculture et le Développement Rural (FAO, 2009)***

<ftp://ftp.fao.org/docrep/fao/012/i1243f/i1243f00.pdf>

Site web de la FAO-Parité hommes-femmes: [www.fao.org/gender/fr/](http://www.fao.org/gender/fr/)

## NOTES

<sup>1</sup>Ces directives ont été préparées par Caroline Dookie sous la supervision technique de Yianna Lambrou, de la Division de la parité, de l'équité et de l'emploi rural (ESW) de la FAO. Ce travail a bénéficié de la contribution d'experts techniques du siège et du terrain.

Mise en page par Jean-Marc Caimi ([www.jeanmarcgallery.com](http://www.jeanmarcgallery.com)).

<sup>2</sup>Anciennement "Cadre National des Priorités à Moyen Terme (CNPMT)"

<sup>3</sup>Objectif stratégique 'K': Équité hommes-femmes pour l'accès aux ressources, aux biens, aux services et à la prise de décision dans les zones rurales.

<sup>4</sup>Résultat organisationnel de la FAO 'K1': Les pays et les réseaux "Unis dans l'action" aux niveaux national et régional, sont en mesure de mettre en application les programmes et les politiques conjoints à l'appui de l'équité entre les sexes, en: élaborant et en utilisant des outils et des méthodologies communs, et en tirant parti des compétences de la FAO dans les questions de parité liées à l'agriculture, au développement rural, à l'accès aux ressources et aux situations d'urgence.

<sup>5</sup>Ces directives ont été expérimentées dans le contexte du processus de formulation du CPP en Sierra Leone et au Népal (Janvier - Mars 2010).

<sup>6</sup>Tiré du *Guide des ressources pour les groupes thématiques sur les questions sexospécifiques* (DPF, UNICEF, PNUD, UNIFEM et PNUAD, 2005)

[www.unifem.org/attachments/products/ResourceGuideGenderThemeGroups\\_rev\\_fre.pdf](http://www.unifem.org/attachments/products/ResourceGuideGenderThemeGroups_rev_fre.pdf)

<sup>7</sup>Le Point focal parité hommes-femmes du Ministère de l'agriculture ou du Ministère pour la parité hommes-femmes/de la Condition féminine devrait être en mesure de fournir une liste des organisations féminines travaillant dans le secteur de l'agriculture ou du développement rural.

<sup>8</sup>Les rapports de pays de la Convention des Nations Unies sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW) sont disponibles sur le site suivant: [www.un.org/womenwatch/daw/cedaw/reports.htm](http://www.un.org/womenwatch/daw/cedaw/reports.htm)

<sup>9</sup>Le Groupe thématique des Nations Unies sur les questions de parité hommes-femmes (lorsqu'il en existe un) devrait être en mesure de répondre aux questions de qui fait quoi en matière d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes dans les secteurs de l'agriculture et du développement rural.

<sup>10</sup>Voir *Les indicateurs de l'égalité des sexes: un outil clé pour l'intégration des questions sexospécifiques* (FAO, 2001) pour plus d'informations.

<sup>11</sup>FAO, FIDA, Banque mondiale (2008) *Gender in Agriculture Sourcebook*.

<sup>12</sup>FAO, FIDA, Banque mondiale (2008) *Gender in Agriculture Sourcebook*.



Division de la parité hommes-femmes,  
de l'équité et de l'emploi en milieu rural  
Département du développement économique et social

[www.fao.org/gender/fr/](http://www.fao.org/gender/fr/)